

17 FEV 2012

253

LE MINISTRE DES FINANCES

A

OBJET : demande d'éclaircissements

REFERENCE : Votre lettre en date du 09 janvier 2012

Par lettre citée en référence, vous avez bien voulu exposer que dans le cadre de la réalisation du marché conclu avec le Groupe et portant sur le lot II de l'usine [, votre société a fourni au Groupe des équipements dont il est l'importateur direct et vous avez précisé que lors du règlement desdits équipements, le Groupe a exigé une attestation de non retenue à la source. Vous avez alors demandé des précisions à ce sujet.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire part que les montants payés par le Groupe en contrepartie de l'importation des équipements objet de votre lettre citée en référence ne sont soumis à aucune retenue à la source au titre de l'impôt sur les sociétés.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour Le Ministre des Finances
Le Secrétaire Général

Hédi DAMAK